TITRE :	Initiative de lutte contre le tabagisme des Premières Nations et des Inuits – Volet des Premières Nations et des Inuits de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme
OBJET :	Santé publique
PROPOSEUR(E) :	Clara VanBibber, Chef adjointe, Tr'ondek Hwech'in Han, Yk
COPROPOSEUR(E) :	Andrea Paul, Chef, Première Nation de Pictou Landing, N.-É.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. En mai 2012, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été informée de l'aboutissement réussi d'une demande de financement de Santé Canada (SC) présentée au Conseil du Trésor en vue de renouveler le Volet des Premières Nations et des Inuits de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (VPNISFLT), cela sans consultation ni engagement de SC auprès des Premières Nations ou des organisations nationales ou régionales;

B. La nouvelle Initiative de lutte contre le tabagisme des Premières Nations et des Inuits de SC (ILTPNI) s'inspire de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui comprend des mesures tarifaires et fiscales pour réduire la demande de tabac ainsi qu'une disposition de soutien prévoyant des activités de remplacement économiquement viables pour les travailleurs du tabac, les producteurs de tabac et les détaillants;

C. SC n'a fourni aucune explication ou justification quant à sa décision de choisir le cadre de l'OMS plutôt que d'autres cadres existants (p.ex. le Plan d'action de l'APN pour élaborer une stratégie de lutte contre le tabagisme), d'autant plus qu'il n'est pas certain que le cadre de l'OMS puisse être mis en œuvre avec succès parmi les peuples autochtones;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

D. SC propose de mettre en œuvre le VPNISFLT au niveau régional et de confier à ses bureaux régionaux la tâche de solliciter la participation des organisations et communautés des Premières Nations. Le VPNISFLT sera fondé sur des propositions et comprendra les activités obligatoires suivantes : *prévention, cessation, éducation, protection, établissement des prix, collecte de données, recherche et surveillance*;

E. La stratégie comprend des éléments obligatoires qui vont à l'encontre de la compétence et de l'autonomie gouvernementale exercées par les Premières Nations dans la lutte contre le tabagisme, dont l'établissement des prix, le réinvestissement des recettes et la taxation.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Signalent qu'ils s'abstiendront d'approuver l'Initiative de lutte contre le tabagisme des Premières Nations et des Inuits – Volet des Premières Nations et des Inuits de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (ILTPNI-VPNISFLT) et d'y participer, à moins de réviser certains critères et de retirer les éléments qui vont à l'encontre de la souveraineté et de la compétence exercées par les Premières Nations dans la lutte contre le tabagisme, dont l'établissement des prix, la taxation et le remboursement des recettes.
2. Enjoignent Santé Canada d'élaborer une stratégie de consultation et d'engagement appropriée bénéficiant de l'appui de toutes les parties qui prévoit la participation des bureaux national et régionaux de l'APN et des Premières Nations tant à cette stratégie qu'à l'élaboration de futures stratégies concernant les Premières Nations.
3. Enjoignent Santé Canada de mettre sur pied une entité nationale consultative comprenant des représentants nationaux et régionaux pour réviser les éléments de l'ILTPNI-VPNISFLT.
4. Enjoignent Santé Canada de réorienter la stratégie afin de prendre en compte la prévention, la cessation et l'éducation.
5. Enjoignent le Chef national de communiquer avec Santé Canada afin d'insister sur le fait qu'aucun élément de l'ILTPNI-VPNISFLT révisée ne pourra être considéré comme un moyen d'abroger ou de limiter tout droit ancestral ou issu de traités existant des peuples autochtones au Canada, reconnu en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, en particulier les éléments de la stratégie qui vont à l'encontre de la souveraineté et de la compétence exercées par les Premières Nations dans la lutte contre le tabagisme, y compris la taxation.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL